

Rapport n°4 :

Dispenses de Master accordées aux doctorants en 2021/2022

Rapporteur (s) :	Philippe LUTZ Directeur du Collège Doctoral UBFC
Service – personnel référent	Directeur-trice : Eric COMMEAU Rédacteur-ric(e)s : Pauline BERGER, Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	9 mars 2022

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

1 - Réglementation

« Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du Conseil de l'École Doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation ».

En accord avec cet article de l'arrêté du 25 mai 2016 (modifié par l'arrêté du 1^{er} Juillet 2016) relatif à la formation doctorale et au diplôme de doctorat, les étudiants souhaitant s'inscrire en doctorat à UBFC et qui ne sont pas titulaires d'un Master français ou délivré par une université signataire du processus de Bologne doivent suivre la procédure de demande de dispense de Master au moment de leur première inscription en doctorat.

Annexe 1 : Liste des pays signataires du Processus de Bologne

La demande, soumise à la décision de la direction de l'école doctorale, est examinée en amont par le directeur de thèse pressenti et le directeur de l'unité de recherche.

2 – Diplômes d’entrée en thèse des doctorants de 1^{ère} année

a. Quelques chiffres sur la population générale des doctorants de 1^{ère} année

Au 16 février 2022 (date de rédaction du rapport), 421 doctorants sont inscrits en 1^{ère} année en 2021/2022.

La grande majorité de ces doctorants s’est inscrite avec un diplôme obtenu en France (334) ; 87 ont obtenu leur diplôme d’entrée en thèse à l’étranger.

ED	Diplôme obtenu en France			Diplôme obtenu à l’étranger
	Diplôme national de Master	Titre d’ingénieur	Autres diplômes conférant le grade de Master	
CP	27	4	1	12
DGEP	40	0	1	6
ES	89	9	4	19
LECLA	31	0	0	9
SEPT	56	0	4	10
SPIM	47	21	0	31
Totaux	290	34	10	87

b. Dispenses de Master accordées en 2021/2022

En 2021/2022, 55 dispenses de Master ont été accordées, avec la répartition suivante :

- 5 par l’école doctorale CP
- 4 par l’école doctorale DGEP
- 12 par l’école doctorale ES
- 4 par l’école doctorale LECLA
- 5 par l’école doctorale SEPT
- 25 par l’école doctorale SPIM

Pour information, 41 dispenses de Master avaient été accordées en 2020/2021.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des bénéficiaires d’une dispense de Master cette année.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance des éléments d'information concernant les dispenses de Master accordées en 2021/2022.

Annexe n° 1 : Pays signataires du Processus de Bologne

Albanie	Liechtenstein
Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Arménie	République de Macédoine
Autriche	Malte
Azerbaïdjan	Monténégro
Belgique	Moldavie
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni
France	Russie
Finlande	Vatican
Géorgie	Serbie
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Italie	Turquie
Kazakhstan	Ukraine
Lettonie	

Annexe n° 2 : Liste des bénéficiaires d'une dispense de Master cette année

Nom Prénom	ED	Pays d'obtention du diplôme d'entrée en thèse
SONG Zhipeng	CP	Chine
WEI Zhenguo	CP	Chine
ALSHARIEF Laila	CP	Arabie Saoudite
GANESH MORTHY Sujithkumar	CP	Inde
ZHU Jingjun	CP	Chine
KOSTANTIN Karim	DGEP	Liban
ESSONGUELE MAYAVO N'ZONGO Romain Martinez	DGEP	Cameroun
BEN JEDDOU Roukaya	DGEP	Tunisie
GUBONG GASSI Clinton	DGEP	Cameroun
EL BASSET Wassim	ES	Liban
KAVIRA Clémence	ES	République démocratique du Congo
PANKLAI Teerapap	ES	Thaïlande
SIMAKOV Aleksei	ES	Russie
SUN Jihan	ES	Chine
BENMOUNA Manal	ES	Algérie
CHADDAD Zohra	ES	Maroc
DIOP BINENI Thierry	ES	Burkina Faso
KAZEMI SALEH Zahra	ES	Iran
KOUAME Miwakan	ES	Sénégal
MOHAMED WABERI Moussa	ES	Maroc
ZHU Liya	ES	Chine
LE Thi	LECLA	Vietnam
N'DRI Assamoi	LECLA	Côte d'Ivoire
NINGRUM Panggih Kusuma	LECLA	Thaïlande
RIBEIRO DE ARAUJO Andre Luis	LECLA	Brésil
BEN AMMAR Lina	SEPT	Maroc
SAIBI Rafik	SEPT	Algérie
CAMARA Aly	SEPT	Guinée
CAVALHEIRO RODRIGHIERO Juliana	SEPT	Brésil
ESTIENNE Michel	SEPT	France <i>(Diplôme d'archiviste paléographe)</i>
IBRAHIM Ali	SPIM	Liban
JIANG Xinge	SPIM	Chine

LUZOLO Pedro	SPIM	Angola
PU Yuchen	SPIM	Chine
SANTOS Luis	SPIM	Angola
SHI Zhoukun	SPIM	Chine
ABI KANAAN Marianne	SPIM	Liban
ABOU AKAR Chafik	SPIM	Liban
ABS YAACOUB Jean-Paul	SPIM	Liban
AL JURDI Wissam	SPIM	Liban
BEN AYED Maha	SPIM	Tunisie
BERNARDES RODRIGUEZ Guilherme	SPIM	Brésil
CISNEROS PINTO Nelson Eduardo	SPIM	Chili
HAMADEH Ali	SPIM	Liban
KETATA Firas	SPIM	Tunisie
ORTIZ VILLASUSO Hector Francisco	SPIM	Argentine
PEREZ ARCHILA Luis Miguel	SPIM	Colombie
PONCE Cristobal	SPIM	Chili
RODRIGUEZ VELASQUEZ Rusber Octavio	SPIM	Colombie
RONO Peter Kipkemoi	SPIM	Kenya
DOUAIDI Lydia	SPIM	Algérie
GARAH Abdelhamid	SPIM	Algérie
RAHMANI Mohammed	SPIM	Algérie
WANG Jinyang	SPIM	Chine
YASSIN Ali	SPIM	Liban